



PROGRAMME DE FORMATION
MODULE LOI CARREZ / BOUTIN

Responsable Formation : M. HERRERO Ange



PUBLIC VISÉ PAR LA FORMATION ET PRÉREQUIS

● À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

L'apprenant doit être :

- attiré par le milieu du diagnostic immobilier et de l'expertise en bâtiment,
- être autonome, organisé et dynamique,
- être désireux d'intégrer un marché en pleine croissance,
- d'avoir la ferme volonté de réussir et vous avez un tempérament commercial



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap (pour toutes informations veuillez contactez le secrétariat au 04.67.50.50.58).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

● OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Respecter les règles de mesurage.
- Définir les responsabilités du vendeur et de l'opérateur.
- Appréhender les conséquences de la loi Carrez dans les transactions immobilières.
- Recenser les locaux et surfaces concernés et calculer les surfaces selon la méthode réglementaire.
- Etablir un rapport de diagnostic.

● NATURE D'ACTION DE FORMATION

Développement des compétences - Perfectionnement technique et des connaissances.

« Modalités de contrôle de l'assiduité : attestation d'assiduité + feuille d'émargement ».

CONTENU DE LA FORMATION

LOI CARREZ / BOUTIN : UNE DEMI-JOURNÉE

Jour 1

DEFINITIONS ET VOCABULAIRE

- Partie privative, surface habitable e gaz naturel.
- Identification des natures de surfaces :
 - la SHOB, la SHON.
- Le gaz de pétrole liquéfié (GPL de l'électricité).
- La distribution du gaz en habitation.

LA LOI ET TEXTES D'APPLICATION

- Loi du 10 juillet 1965 modifiée.
- Décret du 17 mars 1967 modifié.
- Loi du 18 décembre 1996 (loi Carrez) – Décret du 23 mai 1997.

LA COPROPRRIETE

- Avant-propos et généralités.
- Le règlement de copropriété.
- L'assemblée des copropriétaires.
- Application de la loi SRU à la copropriété.

METHODES DE MESURAGE

- Lecture des pièces écrites et des plans.
- Rappel de géométrie.
- Identification des natures de surfaces, la SHOB, la SHON.
- Mesurage des superficies.
- Détermination de la superficie du lot ou de la fraction de lot de copropriété.

LE RAPPORT LOI CARREZ

- Méthodologie de mesurage et matériels de mesures.
- Réalisation d'un rapport, avec exercices de mesurages et de calculs.

ATTESTATION LOI BOUTIN

- Réalisation d'un rapport, avec exercices de mesurages et de calculs.

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITEES DES ACTEURS

- L'information de l'acquéreur.
- La responsabilité du copropriétaire.
- Les sanctions.

SYNTHESE DE LA FORMATION

- Évaluation des acquis.
- Tour de table.

PRÉSENTATION ANGE HERRERO :

Formateur aux métiers des diagnostics immobiliers : CFTB PARIS

Fort de plus de vingt années d'expérience professionnelle dans le secteur du diagnostic immobilier, M. HERRERO est formateur pour l'ensemble des modules du métier de diagnostiqueur auprès de FDTI/CFTB depuis janvier 2017.

Ses diplômes :

- BAC F2 (Électronique)
- BTS CIRA (Contrôle Industriel et Régulation Automatique)
- Ingénieur Génie Civil Bâtiment – IPF

Son expérience :

Depuis 2007 : Mission en tant qu'évaluateur dans les domaines suivants :

Amiante – termites – gaz - plomb – électricité - auprès de Bureau Véritas.

De 2001 à ce jour : Cogérant du cabinet Habitat Expertise (Expertises techniques immobilières).

● **EXPÉRIENCE ET COMPÉTENCES EN LIEN AVEC LE CONTENU DE LA FORMATION**

Les formateurs disposent d'une expérience et de compétences particulières en lien avec les contenus de la formation : voir ci-dessus la présentation des formateurs.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

● **MOYENS MIS EN OEUVRES ET MÉTHODE D'ANIMATION**

- Formation en salle avec tables et chaises pour 15 personnes (2 m² réglementaires par personne)
- Présence de supports de cours
- Présence de QCM
- Présence de textes réglementaires et modèle de rapport vierge
- Tableau blanc
- Présence vidéo projecteur pour diffusion support de cours annexes
- Présence d'une valise pédagogique
- Feuilles de présences apprenants + formateur
- WIFI disponible
- Présence consommable tel que café, sucre, papier toilette etc....
- Présence d'une salle d'attente pour accueil des candidats et pour attente pendant les certifications
- Présence de bureaux fermés pour les certifications

LES COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER POUR TOUTES DEMANDES D'INFORMATION

Madame DELMAS Vanessa

Adresse :

36 rue de Sigaliès

34430 Saint Jean de Védas

Tel : 01 76 21 55 69

Mail : v.delmas@cftb.eu

DURÉE DE LA FORMATION ET MODALITÉS D'ORGANISATION

● LA DURÉE TOTALE DE LA FORMATION :

Durée de la formation : une demi-journée
(3,5 heures hebdomadaires)

● LES HORAIRES :

8 h 30 / 12 h 00 et 13 h 30 / 17 h 00

● ORGANISATION FORMATION :

Il s'agit d'une formation continue en présentiel.

● TAILLE DU GROUPE :

Entre 4 et 15 stagiaires.